

RESIDENCE RELAIS IGESA

Centre de formation de la défense de Bourges

L'HEBERGEMENT au CFD

Le bâtiment hébergement se compose de 133 chambres, dont 12 chambres doubles avec salle de bain et WC, majoritairement équipées en TV et Wi-Fi.

Les chambres sont réparties sur trois niveaux, deux d'entre elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dix-huit chambres disposent de sanitaires extérieurs.

L'hébergement à la Résidence Relais IGESA est réservé en priorité aux stagiaires du CFD et plus particulièrement à ceux dont la durée de formation est supérieure à 1 semaine.

Cette priorité s'applique jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée. Passé ce délai, les demandes de réservation, dont celles enregistrées en liste d'attente, sont prises en compte par ordre d'arrivée.

A réception du mail de réservation Igesa, les stagiaires doivent envoyer un chèque d'acompte du montant d'une nuitée ou téléphoner au 02.48.66.51.82 pour y donner leurs empreintes bancaires. Cette mesure est destinée à satisfaire au mieux les demandes de réservation des stagiaires positionnés en liste d'attente.

L'hébergement est possible le week-end, sans restauration ni petit-déjeuner.

Le tarif s'applique pour N nuits consécutives, y compris les week-ends et les jours fériés.

Pour une demande de réservation, utiliser l'imprimé de demande de réservation joint ou à télécharger sur www.igesa.fr / « Nos hôtels et résidences »

Contact : ☎ : 02.48.66.51.82

courriel : bourges@igesa.fr

Règlement sur place par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre de IGESA ou numéraire

TARIFS(*) DE L'HEBERGEMENT
DE LA RESIDENCE RELAIS IGESA BOURGES

Tarifs 2023

La résidence reçoit en priorité les stagiaires du Centre de Formation de la Défense
 et pourra vous accueillir en fonction des disponibilités

		Chambre TV, douche et WC		Chambre avec TV, sanitaires extérieurs	
		1 personne		1 personne	
		Lit de 90	Lit de 140	Lit de 90	
Mission	Ressortissants défense	47.00 €	49.40 €		33.40 €

*Tarifs susceptibles d'augmenter au 1er janvier de chaque année

Pour les séjours supérieurs à une semaine et en cas d'interruption le week-end : possibilité d'entreposer vos bagages (renseignements auprès de l'accueil de la Résidence Relais IGESA).

La fourniture du linge de lit, couvertures, serviettes de toilette et draps de bain est comprise dans le prix de la location.

Les lits sont équipés d'un oreiller et d'une couette. Le linge est changé chaque semaine.

Le ménage est effectué chaque matin, du lundi au vendredi.

DEMANDE DE RÉSERVATION

Séjours en mission

La Résidence Relais IGESA du CFD de Bourges propose un hébergement destiné prioritairement aux stagiaires du CFD. La réservation est possible pour les séjours en mission sous réserve de disponibilité.

Modalités de réservation : contacter la résidence pour connaître les disponibilités. Si la demande de réservation est acceptée, adresser la demande de réservation avant la date d'arrivée prévue à partir du présent imprimé dûment renseigné, accompagné d'un chèque d'acompte correspondant au montant d'une nuitée à :

Centre de formation de la défense - Résidence Relais IGESA - 16, boulevard Lahitolle 18021 BOURGES CEDEX
☎ 02.48.66.51.82 - Fax : 02.48.66.51.31 - @ : bourges@igesa.fr

A réception de ces documents, la Résidence Relais IGESA vous adressera la confirmation de réservation.

Mr Mme Nom : Prénom :

Date de naissance.....

Qualité du client (Militaire actif/Inactif/ Civil actif/Inactif, Autres..).....

Catégorie hiérarchique (Officier/Sous-officier/Cadre/Employé/Ouvrier/Autres...).....

Origine du client (Marine/Terre/DGA/Gendarmerie...Autres..)

Établissement :

Adresse :

VILLE CODE POSTAL

☎ Téléphone fixe: ☎ Téléphone Portable :

Courriel @ :

Intitulé de la formation au CFD :

Type de chambre souhaité (voir grille tarifs) :

Date d'arrivée * : /..... /..... Date de départ : /..... /.....

* si arrivée la veille du début du stage, indiquer la date de la veille

Je n'autorise pas l'IGESA à m'envoyer toute prospection directe concernant ses produits et ceux de ses partenaires.

Date et signature du demandeur

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Mise à disposition des chambres

Le jour d'arrivée, la chambre est mise à disposition à partir de 12h00.

Le jour du départ, la chambre doit être libérée à 8H30

Tarifification

La tarification applicable est la tarification mentionnée dans la grille tarifaire (disponible sur igesa.fr)

Parking gratuit en extérieur, selon disponibilité.

Animaux : les animaux ne sont pas admis dans la résidence.

Conditions de vente

1- Conditions de réservation

La demande de réservation effectuée à partir du présent document est confirmée, sous réserve des disponibilités, à réception d'un chèque d'acompte correspondant au tarif d'une nuitée, au plus tard 5 jours avant la date de début de séjour.

Pour les séjours de 1 nuit, la réservation confirmée est garantie jusqu'à J+1 8h00. Toutefois, toute arrivée tardive, au delà de 1h00 du matin, doit être signalée le jour d'arrivée avant 18h00 à la Résidence IGESA.

Pour les séjours supérieurs à 1 nuit, la réservation confirmée est garantie jusqu'à J+1 12h00

La vente de dernière minute (de J-5 à J) pour laquelle aucun acompte n'a été versé est maintenue jusqu'au jour J à 18h00. Passé ce délai, la réservation n'est plus garantie.

- Pour les personnels en mission ou en agrément, un justificatif d'appartenance au ministère de la défense est demandé. Le personnel en mission doit obligatoirement présenter son ordre de mission à l'arrivée. En l'absence de l'ordre de mission, la tarification "séjour agrément" sera appliquée.
- Pour les clients ayants droit de l'igesa par l'intermédiaire d'une convention, un justificatif d'appartenance à l'organisme signataire de la convention est demandé.

2- Conditions d'annulation

Toute réservation ayant fait l'objet d'un versement d'acompte peut être annulée par le client jusqu'à J-2 à 19h00 sans pénalité.

L'annulation intervenant après J-2 19h00, ou en cas de non présentation du client à la résidence entraîne la facturation d'une nuitée par encaissement de l'acompte, , sauf pour les cas de force majeure.

Tout séjour commencé est dû. En dehors des cas de force majeure, l'annulation en cours de séjours ne donne droit à aucun décompte ou remboursement.

